



Règlement des Trophées de la mixité dans l'alternance 2023-2024 du Territoire de Belfort

Article 1 : objectif des Trophées

D'après le dictionnaire Larousse, la mixité c'est "le caractère d'un groupe [...] comprenant des personnes des deux sexes". Statistiquement, dans le monde professionnel, la mixité se définit par une représentation entre 40 % et 60 % de chaque sexe au sein d'une entreprise, d'un métier ou d'une famille professionnelle. On parle de mixité lorsque femmes et hommes peuvent accéder aux mêmes emplois, aux mêmes parcours et accomplir, pour un emploi donné, les mêmes missions.

Mais aujourd'hui encore, les femmes et les hommes ne se retrouvent pas dans tous les métiers ou tous les secteurs. Seuls 12 % des métiers sont mixtes.

Face à cette inégale répartition des femmes et des hommes dans des métiers porteurs d'emplois, les trophées de la mixité dans l'alternance tendent à valoriser les jeunes, les entreprises et les organismes de formation ayant fait le pari de la mixité dans l'alternance, afin d'inciter d'autres entreprises et d'autres jeunes à suivre cette dynamique qui contribue à lutter contre les stéréotypes de genre. Ils mettent également en valeur l'exemple de jeunes femmes et de jeunes hommes ayant fait un choix atypique.

Article 2 : conditions pour concourir

Le concours est ouvert à toute personne dans une formation en alternance dans un secteur peu ouvert à la mixité.

Le concours est ouvert sur l'ensemble du Territoire de Belfort : la candidature devra donc justifier d'au moins un point d'ancrage dans le département, soit par le lieu de domiciliation du candidat ou de la candidate, soit celui de l'organisme de formation, soit celui de l'entreprise.

Article 3 : organisation pratique

Le formulaire d'inscription est disponible en téléchargement sur le site web de la MIFE Belfort : mife90.org/trophees

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **15 décembre 2023**.



Cofinancé par l'Union européenne



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Territoire de Belfort

Les candidatures sont à envoyer:

Soit par courriel à adresser à Mme Linda Khennaoui : linda.khennaoui@mife90.org

Soit par courrier postal à l'adresse : MIFE
Trophées de la mixité dans l'alternance
Place d'Europe
90000 BELFORT

Article 4 : principe du concours

Les candidatures seront examinées et instruites par l'organisateur. Les lauréats(es) seront désignés par un jury composé de représentant(e)s :

- des services de l'État : le Directeur de la DDCSPP, la responsable de la Mission égalité filles-garçons du Rectorat de l'Académie de Besançon,
- des collectivités locales : la Présidente de région ou son représentant, le Président de la MIFE ou son représentant, du délégué au droit des femmes de la Ville de Belfort, la directrice de l'insertion du Conseil départemental du Territoire de Belfort,
- des chambres consulaires : le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort ou son représentant, le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat délégation Territoire de Belfort ou son représentant, le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort ou son représentant,
- de personnes qualifiées issues de la Mission locale du Territoire de Belfort, de CAP Emploi et de Pôle emploi.

Le jury sera présidé par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Article 5 : critères d'appréciation du jury

Les membres du jury apprécieront le parcours des jeunes sur la base de données chiffrées de représentation des femmes ou des hommes dans les branches d'activités concernées ainsi que sur raisons qui les ont amenées à faire ce choix de formation.

Chaque membre décide de ses choix en tenant compte de ces critères. La sélection se fait à la majorité des voix exprimées. En cas de partage égal des voix, la voix de la Présidente est prépondérante.

Article 6 : calendrier

- Lancement de la campagne d'information septembre 2023
- Réception des candidatures à l'adresse indiquée au plus tard le 15 décembre 2023
- Rencontre individuelle des alternants à partir de janvier 2024
- Réunion du jury pour examiner les candidatures en février 2024
- Remise des trophées courant mars 2024 en Préfecture du Territoire de Belfort

Informations auprès de Linda Khennaoui, Conseillère emploi formation à la MIFE-Cité des métiers
linda.khennaoui@mife90.org Tél. 03 84 90 40 00

